

Information aux souscripteurs

Modification de l'heure limite de souscription/rachat sur :

- RB Capital Actions part P : FR0010823641

- RB Capital Actions part C : FR0010237503

La société de gestion Roche-Brune Asset Management a décidé d'apporter la modification suivante au FCP RB Capital Actions :

- ✓ Modification de l'heure limite de souscription/rachat à 12 heures et 30 minutes le jour de calcul de la valeur liquidative (au lieu de 11 heures auparavant) :

Les ordres de souscription et de rachat sont reçus chaque jour, centralisés auprès de SOCIETE GENERALE, Département des Titres et de la Bourse, 32, rue du Champ de Tir – 44000 Nantes, jusqu'à 12 heures et 30 minutes le jour de calcul de la valeur liquidative et exécutés sur la base de cette valeur liquidative. Le dénouement de l'opération (règlement / livraison) est réalisé 3 jours (J+3) après le passage de l'ordre dès connaissance de la valeur liquidative.

Ce changement prendra effet le mardi 6 avril 2010.

Le prospectus simplifié de l'OPCVM modifié est tenu à votre disposition au siège social de la société de gestion.

Le prospectus complet de l'OPCVM modifié en conséquence peut être consulté sur le site et vous sera adressé dans un délai d'une semaine sur simple demande.

Bruno FINE, RCCI